



Les monnaies allemandes d'Alsace-Lorraine

*Exposé fait devant la SSN en Novembre 2016
par Pierre Gauthier*

Alsace- Lorraine est le termes généralement utilisé pour évoquer cette partie de notre pays qui a eu le contestable avantage de changer trop souvent de rattachement à un pays.

Nous n'aborderons de la Lorraine que le département de la Moselle.

Pour mémoire la Lorraine fût :

- 1736 – 1766 : Duché de Lorraine
- 1766 – 1791 : Royaume de France
- 1791 - 1871 : Républiques, empires et royaume de France,
- 1871 - 1918 : Empire allemand, * Reichsland Elsass-Lothringen *
- 1918 - 1919 : Territoire allemand occupé
- 1919 - 1939 : République française
- 1940 - 1945 : Annexion par l'Allemagne nazie
- Depuis 1945 : République française

Entre l'Armistice du 11/11/1918 et la promulgation du traité de Versailles le 10/01/1920 la Moselle est juridiquement un territoire sous occupation de l'armée française.

Quand en 1919 le traité de Versailles rend à la France les territoires lorrains perdus, on ne reconstitue pas les anciens départements, mais le * Bezirk Lothringen * devient le nouveau département de Lorraine.

L'Alsace eut un parcours presque similaire, mais néanmoins avec des variantes.

Occupée à partir de 1794, une éphémère République Cisrhéna fut proclamée le 5 septembre 1797 par un petit cercle de francophiles (Une république de Mayence l'avait déjà été le 18 mars 1793, demandant son annexion à la France le 21 et l'obtenant le 30) mais la région fut partagée le 4 novembre 1797 par le Directoire en 4 départements, la Roer, la Sarre, Rhin et Moselle et le Mont Tonnerre, qui furent organisés le 23 janvier 1798 (arrêté du 4 pluviôse an VI). ces départements ont été officiellement intégrés au territoire français le 9 mars 1801 et ont existé jusqu'au démantèlement de l'Empire en 1814. Jeanbon Saint André fut préfet de Mont Tonnerre du 20/12/1801 au 10/12/1813 (Décès).

En 1871 elle fut annexée par l'Allemagne (par le traité de Francfort) et devint alors le Bezirk Unterelsass au sein du Reichsland Elsass-Lothringen.

En 1919 elle redevint française et garda les territoires que l'Allemagne avait pris au département des Vosges (Canton de Schirmeck et canton de Saales).

En 1940 / 1944, le Bezirk Unterelsass est rétabli lors de l'annexion par l'Allemagne nazie.

En 1944 la ville de Kehl lui est de nouveau rattachée avant d'être rétrocédée à la R.F.A. En 1953.

Pendant la première guerre mondiale le Reichsland Elsass-Lothringen comme l'ensemble de l'Empire allemand du émettre des monnaies de nécessité pour pallier une insuffisance de numéraire de faible valeur, bien sur ces monnaies furent frappées avec les métaux sans valeur stratégique, zinc et fer.

Sept villes d'Alsace frappèrent des monnaies :

- BUSCHWILER (BOUXWILLER) 20 pfg en zinc,1917, armoiries de la ville.
- ERSTEIN, 5, 10 et 50 pfg, zinc, tirage : 3065, 5190, 2100 ex. armoiries de la ville.
- SAAR BUCKENHEIM (SARRE UNION) 5, 10, 50 pfg, zinc nickelé,10.000 et 20.000
- SCHLETTSTADT (SELESTAT) 5, 10, 50 pfg, zinc , 15365, 20500, 10400,armoiries



- STRASSBURG (STRASBOURG) Le 31 octobre 1918 le conseil municipal décide la fabrication de monnaies de fer. Le peintre Joseph SATTLER propose de faire figurer au dessus de l'écusson un casque d'acier symbolisant la guerre pour la 5 pfg et pour la 10 la vierge figurant sur la bannière rappelant les florins d'or du XVI e S.
- WEISSENBURG (WISSEMBOURG)10 et 50 pfg en zinc et 10 et 50 pfg en fer
- ZABERN (SAVERNE) 5, 10,50, pfg S.D. Et une 5 avec date 1918, armoiries à la licorne



Pour la Moselle neuf villes ou villages :Toutes les monnaies sont octogonales et en zinc :

- ALGRINGEN (ALGRANGE) 5,10, 50 pfg , deux marteaux croisés
- DIEDENHOFFEN (THIONVILLE) 50 pfg , croix de fer
- FORBACH 10, 20, 50 pfg, armoiries au lion
- HAYINGEN (HAYANGE) 10 et 50 pfg , marteaux en croix
- KREUTZWALD (CREUTZWALD) 10 pfg , armoiries
- MERLENBACH (MERLEBACH) 10,20,50 pfg S.D. Et 10,20,50 avec 1917
- SAARBURG (SARREBOURG) 5,10,20,50 pfg armoiries avec bois de cerf
- SAARGEMUND (SARREGUEMINES)5 et 10 pfg armoiries
- SANKT AVOLD (SAINT AVOLD) 25 pfg troué à la partie supérieure ou non trouée



De nombreuses autres monnaies furent frappées à titre privé tant en Moselle qu'en Alsace.

L'arrivée des troupes françaises et le retour de ces territoires à la France mirent fin à l'utilisation de ces NOTGELD. Ils furent remboursés en France au même titre que les billets de la Reichsbank. Les échanges furent effectués à une parité distincte selon l'origine des détenteurs, les alsaciens et lorrains reçurent 1,25 francs pour un mark. Les allemands durent se contenter de 0,75 franc pour un mark.

Un siècle plus tard ces pièces frappées sur un métal fragile, n'ayant pas de valeur marchande et en quantité très limitée (sous 20000 ex) se trouvent avec difficulté.

Les billets sont aussi très rares, Je ne connais que ceux de MULHAUSEN (MULHOUSE) de 5, 10, et 20 marks, Curieusement et contrairement à la monnaie métal ces billets sont très soignés tant dans le graphisme que dans la qualité du papier et de l'impression.



